



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE GARÉOULT
VAR

**PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 28 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures,

Le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Maison de Garéoult, sous la présidence de Madame Françoise BEST doyenne, puis Monsieur Jérôme TESSON élu Maire.

Nombre de membres

Composant le conseil : 29

En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération : 27 membres présents et 2 membres ayant donné pouvoir.

Étaient présents :

Messieurs Jérôme TESSON, Jean-Marc CAMUS, Luc VAISSIERE, Thibault MARCHANT, CROMBEZ Jean-Michel, DE MARIA Luc, HENRY-HAYE Patrick, SCANNAPIECO Quentin, THIBAUT Pascal, VALENTE Quentin, TREMOLIERE Gilles, LAFONT Yann, TRUC Sébastien, LALUYAUX Éric.

Mesdames BOURREAU Amandine, ALCAZAR Anna, SAVIGNY Hélène, SLUFCIK Corinne, PAGLIAI Angélita, GALLOU Christelle, LAURON Jennifer, COURSOL Naïs, BORRELLI Maria, BEST Françoise, PONCHON Marie-Laure, BREDOUX Marie-Paule, ULRICH Pascale.

A donné pouvoir :

M BONACHE José a donné pouvoir à M Le Maire,

Mme PETIT Jocelyne a donné pouvoir à M CAMUS Jean-Marc,

Secrétaire de séance :

Mme COURSOL Naïs.

③③



**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU
Samedi 28 mars 2026 à 10h00**

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints,
- Election des Adjoints,
- Lecture de la Charte de l'élu local.

Allocation de Monsieur Gérard FABRE

Mesdames, Messieurs bonjour, j'ai l'honneur d'ouvrir la séance de mise en place du nouveau Conseil Municipal de Garéoult ayant encore les fonctions de Maire que je laisserai ensuite à mon successeur. La mise en place du Conseil Municipal d'installation suite aux élections du 22 mars dernier. Je salue les nouveaux élus, les Garéoultais et Garéoultaises, et vous tous amis Garéoultais.

Après une brève allocution, je vais passer la parole à Madame la Présidente doyenne de l'assemblée qui va procéder à l'appel des nouveaux conseillers et désignera ensuite les assesseurs et scrutateurs et la désignation du nouveau Maire par la votation à bulletins secrets à la majorité absolue. Après la proclamation des résultats qui sera faite par Madame la doyenne, je remettrais personnellement dans la pure tradition républicaine, l'écharpe au nouveau Maire de Garéoult.

Je vais maintenant faire une courte allocution de fin de mandat qui va durer entre trois et cinq minutes.

Cette passation de suite tourne une page du grand livre de la vie Garéoultaise, dans ce grand livre on peut lire les pages qui ont été écrites successivement par Monsieur EMERIC, Monsieur BOSIO, Monsieur LAFFINEUR et moi-même. Ces pages résument les principales actions réalisées pour le bien-être de nos concitoyens. Depuis 2005, les équipes qui m'ont suivi se sont inscrites dans cette voie. D'une commune de 3 000 habitants en 1989, nous avons fait en sorte de la mener à 6 000 habitants. Nous l'avons transformée, nous l'avons dotée et aménagée des principales infrastructures indispensables et souhaitées par nos habitants. Nous avons accompagné ces investissements par des services nécessaires à la vie des Garéoultais. Je cite le CCAS, le service jeunesse, la caserne des pompiers, la sécurité, la crèche, les aides aux associations, l'Ecole de Musique, la participation citoyenne, les ateliers pour seniors et autres. J'ai toujours personnellement fondé mes actions sur les valeurs qui m'ont été transmises par mes pères à savoir Saint-Augustin, les vertus théologiques que sont : la foi, la charité et l'espérance. La foi c'est-à-dire la force morale, la détermination qui génère l'énergie à poursuivre sans cesse l'idéal que l'espérance représente. La charité ce n'est pas l'aumône c'est le dévouement que l'on doit aux autres dans le but de gommer les inégalités. Enfin l'espérance, l'espoir dans un monde meilleur dans un monde moins égocentriste. Je ne doute pas que la nouvelle équipe ne s'attachera pas à détruire ce qui a été réalisé mais qu'au contraire elle s'efforcera à améliorer à adapter, à créer de nouvelles formules pour le bien de nos administrés. Le challenge sera

difficile mais je sais que vous aurez la force et la conviction pour les mener à bien. Pour conclure, je n'oublie pas que ce que nous avons pu réaliser avec mes équipes nous l'avons fait grâce à l'appui sans faille de nos agents communaux. Je leur exprime très solennellement et affectueusement ma profonde gratitude et toute ma reconnaissance. Je souhaite dans la plus pure tradition républicaine plein succès à l'équipe conduite par Monsieur Jérôme TESSON, le futur Maire. Je cède maintenant la parole à Madame la Présidente, la doyenne de cette assemblée. Je vous remercie.

☪☪

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026/012

ÉLECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7,

CONSIDÉRANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de deux assesseurs, choisis parmi les Conseillers Municipaux présents en vue de constituer un bureau chargé de dépouiller les votes,

Madame François BEST Présidente de l'assemblée en sa qualité de doyenne d'âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidatures, Il est proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur TESSON Jérôme à la fonction de Maire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs :	7
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Nombre de bulletins pour Monsieur TESSON Jérôme Majorité absolue :	22

DIT

Que Monsieur TESSON Jérôme ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

☪☪

Allocution de Monsieur le Maire Jérôme TESSON.

Quelques excuses sont à formuler et tout d'abord,
Monsieur le Sénateur André Guiol, qui me demande de l'excuser, retenu aux obsèques
de l'ancien Maire de La Roquebrussanne, Monsieur André Giraudey.

Monsieur Didier Brémond, Vice-président du Conseil Départemental du Var, Maire de
Brignoles, dernier Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
me demande de l'excuser également, en déplacement ce week-end.

Madame la Conseillère Départementale,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,
À vous tous, en vos rangs, grades et qualités,

Chères Garéoultaises, Chers Garéoultais,

Je veux commencer simplement, mais sincèrement :

Merci. Merci pour votre confiance. Merci pour votre mobilisation. Merci pour le
message clair que vous avez adressé à notre village. Dimanche, vous n'avez pas
seulement voté. Vous avez fait un choix. Un choix de cap. Un choix de méthode. Un
choix d'avenir.

Je veux également remercier mon équipe. Une équipe engagée, déterminée,
courageuse. Une équipe qui n'a pas fait campagne au dernier moment... mais qui a
tenu sur la durée : une année de travail. Car cette victoire ne s'est pas construite en
quelques semaines. Elle est le fruit d'un travail de longue haleine. À l'image de ces 12
années d'opposition. 12 années à travailler les dossiers. 12 années à poser des
questions. Bref... 12 années à faire ce que nous allons continuer à faire : travailler.
Pendant cette campagne, nous avons fait un choix. Celui des faits plutôt que des
rumeurs. Celui des arguments plutôt que des invectives. Celui du respect plutôt que des
attaques personnelles. Et parfois... il faut bien le dire... ça n'a pas été le chemin le plus
fréquenté par certaines listes. Pourquoi ? Parce que quand on n'a plus d'arguments...
on fabrique des histoires. Alors remettons simplement les choses à leur place. Non, ma
femme ne sera pas première adjointe. Pas par stratégie... mais parce que la loi ne le
permet pas. Sa position sur la liste ne le permet pas. Non, aucun parti politique, ni
départemental, ni régional, ni national, n'a revendiqué notre victoire. Et non... Jean-
Luc Mélenchon ne m'a pas appelé dimanche soir, et n'a fait aucune déclaration
publique. Tout cela relève de l'affabulation. Nous, nous avons fait autre chose. Nous
avons travaillé. Nous nous sommes appuyés sur des faits, sur des documents, sur des
analyses, et surtout... sur vous. Et ce que vous nous avez dit est limpide. Garéoult est
un village qui s'endort. Un village dont le cadre de vie se dégrade. Un village où les
impôts augmentent sans lisibilité. Un village où l'écoute fait défaut. Un village où le
besoin de sécurité s'exprime. Un village qui attend du concret. En résumé : vous ne
demandiez pas des promesses. Vous demandiez des résultats. Ce projet que nous
portons aujourd'hui, nous ne l'avons pas écrit seuls : Nous l'avons construit avec vous.
Et nous gouvernerons de la même manière.

Alors ce matin, je veux aussi m'adresser à celles et ceux qui siègent dans l'opposition.
Rassurez-vous... je ne vous ferai pas vivre ce que vous m'avez réservé pendant près de
12 ans. Parce que je ne fonctionne ni à la rancœur... ni à la revanche. Et parce que ce
n'est pas ma conception de la démocratie. Mais je vais être très clair.

Je vous respecte. Je respecte votre place. Je respecte le choix des électeurs.

Mais je n'accepterai ni la posture, ni l'obstruction, ni les procès d'intention permanents.
Parce que pendant 12 ans, j'ai été à votre place.

Et j'ai fait un choix : celui d'une opposition utile. Une opposition qui travaille. Une opposition qui alerte sur des faits. Une opposition qui sait dire oui quand c'est bon pour le village.

Alors oui, je vous tends la main. Mais ce n'est pas une main naïve. C'est une main exigeante. Exigeante sur la qualité des débats. Exigeante sur le respect des faits. Exigeante sur l'intérêt général. Parce que les Garéoultais ne nous ont pas élus pour régler des comptes. Ils nous ont élus pour régler des problèmes.

Et si nous sommes capables de passer de la politique de posture... à la politique de résultat... alors nous aurons été à la hauteur.

Je fonctionnerai dans ce mandat comme dans cette campagne : avec exigence, éthique et sens du devoir. Et je fais confiance à l'intelligence des Garéoultaises et des Garéoultais. Ils sauront faire la différence. Et je veux le dire très clairement aujourd'hui : Sous cette mandature, il n'y aura pas de passe-droit.

Parce qu'un village juste, ce n'est pas un village où certains ont plus de droits que d'autres.

C'est un village où les règles sont les mêmes pour tous. Sans exception. Sans arrangement. Sans traitement particulier.

Et je vous le dis aussi clairement : il n'y aura pas de favoritisme, mais il n'y aura pas non plus d'injustice. Chaque décision sera prise avec une seule boussole : l'intérêt des Garéoultais. C'est cela, un village juste. Et pendant que certains commentent encore les résultats... nous avons déjà commencé à agir.

Les statuts du Comité des Fêtes ont été déposés. Parce qu'un village, ce n'est pas seulement une gestion. C'est de la vie. Du lien. Des moments partagés.

Des rendez-vous sont déjà posés. Avec les partenaires. Avec les acteurs du territoire. Avec celles et ceux qui font vivre Garéoult.

Et dès lundi, je serai en mairie. Pas pour découvrir. Pas pour attendre. Mais pour piloter.

Je recevrai l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs. Avec un objectif simple : Remettre tout le monde autour de la table... et dans le même sens. Mais avant d'agir, il faut savoir.

Nous lancerons immédiatement un audit financier complet. Parce que gérer sans visibilité, ce n'est pas gouverner. C'est subir.

Nous rencontrerons également les agents municipaux.

Nous lancerons une évaluation de la qualité de vie au travail.

Nous identifierons les compétences.

Nous lèverons les blocages.

Parce qu'un service public efficace commence par des agents respectés et écoutés.

Et ensuite ? On avance.

Pas dans les discours, mais dans les faits. Par des décisions visibles dès les premiers mois, des priorités claires, et un suivi transparent.

Vous ne nous jugerez pas sur ce que nous disons aujourd'hui... mais sur ce que vous verrez dès demain.

Et je prends ici un engagement simple : dans 3 mois, vous devrez pouvoir constater les premiers changements. Pas dans les discours, dans votre quotidien.

Et si ce n'est pas le cas... alors vous aurez raison de nous le reprocher.

Très concrètement, dans les prochaines semaines, vous verrez des décisions simples, visibles : des situations qui traînent réglées, des réponses apportées, et surtout... des engagements tenus.

Mes chers amis, vous avez choisi plus qu'une équipe.

Vous avez choisi une méthode :

Écouter. Décider. Agir. Rendre des comptes.

Garéoult doit redevenir un village vivant, un village juste, un village uni.

Et ce matin, je vous le dis avec détermination : nous sommes prêts, nous sommes engagés et surtout... nous sommes au travail.

Parce que Garéoult mérite toute notre énergie.
Et à partir de cette minute... Garéoult avance ensemble.
Vive Garéoult, Vive la République, et vive la France.

☪

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026/01

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire qui est élu assure la présidence de séance,

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjointes relève de la compétence du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un Adjoint au Maire, le Conseil Municipal en détermine le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal selon l'article L2122-2 du CGCT,

CONSIDÉRANT que si l'application de ce pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'Adjointes au Maire possible pour la Commune considérée est celui correspondant au chiffre inférieur,

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de huit Adjointes,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal la création de huit postes d'Adjointes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, au scrutin ordinaire,
A l'unanimité,

DÉCIDE

De la création de huit postes d'Adjointes au Maire.

☪

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026/014

ÉLECTION DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

VU la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à huit,

CONSIDÉRANT que, dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Il est proposé la liste suivante des Adjointes :

1. M. Jean-Marc CAMUS
2. Mme. Amandine BOURREAU
3. M. Luc VAISSIERE
4. Mme. Anna ALCAZAR
5. M. José BONACHE
6. Mme. Hélène SAVIGNY
7. M. Thibault MARCHANT
8. Mme. Corinne SLUFCIK

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins pour la liste présentée :	22
Nombre de bulletins blancs :	7
Nombre de bulletins nuls :	0

Ont obtenu 22 voix pour

La liste suivante des Adjointes :

1. M. Jean-Marc CAMUS
2. Mme. Amandine BOURREAU
3. M. Luc VAISSIERE
4. Mme. Anna ALCAZAR
5. M. José BONACHE
6. Mme. Hélène SAVIGNY
7. M. Thibault MARCHANT
8. Mme. Corinne SLUFCIK

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION 2026/015

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

VU La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui prévoit que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi,

CONSIDÉRANT qu'ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,

PREND ACTE

De la charte de l'élu local.

DIT

Que lecture de celle-ci a été faite.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux à quitter l'assemblée à 11h 03.

Le Maire,
Jérôme TESSON.

